

A propos du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

*Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. C'est pourquoi **Il est l'institution locale de l'action sociale par excellence**. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées. Le CCAS se mobilise dans les principaux champs suivants, par ordre décroissant d'implication :*

- lutte contre l'exclusion (en particulier, aide alimentaire),*
- services d'aide à domicile,*
- prévention et animation pour les personnes âgées,*
- gestion d'établissements d'hébergement pour personnes âgées,*
- soutien au logement et à l'hébergement,*
- petite enfance,*
- enfance/jeunesse,*
- soutien aux personnes en situation de handicap.*

Chaque élection municipale s'accompagne du renouvellement du conseil d'administration du CCAS. Présidé de droit par le Maire, ce conseil est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile, dans une proportion de cinq à Saint-Bardoux en plus du Maire.